

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014

Présidente : Marielle PEIRO

Conseillers présents : Jean-Luc ALASSET, Antony COTTIN, Chantal PELISSIER, Jean-Marc ESPITALIER, Véronique TERRIER, Franck VISENTIN

Conseillers absents : Henri LAMOUREUX, Marc TAURINES

Franck VISENTIN est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 21h00.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 AVRIL 2014

✓ Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 30 avril 2014.

1 – DELEGATION DE SIGNATURE A UN AGENT

Une délégation de signature est attribuée à Stéphanie DAGOU pour pouvoir signer les dossiers concernant les cartes grises, les cartes d'identité et ceux d'état civil.

Un arrêté nominatif portant délégation de signature sera rédigé.

VOTE A L'UNANIMITE

2 – DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS

Une délégation de signature est attribuée aux adjoints pour signer les recettes et dépenses de fonctionnement, les fonctions d'officier de l'état civil.

Un arrêté nominatif portant délégation sera rédigé.

VOTE A L'UNANIMITE

3 – DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal décide que Madame le Maire peut signer des devis en-dessous de 1500€ TTC. Au-delà de ce montant, c'est le Conseil Municipal qui doit être réuni pour décider des dépenses et recettes de fonctionnement.

Une délibération sera rédigée.

VOTE A L'UNANIMITE

4 – DEMENAGEMENTS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Le Conseil Municipal décide qu'à partir de la rentrée prochaine, le bâtiment accueillant la mairie accueillera les deux classes de l'école de Lagarde.

La mairie sera transférée au presbytère durant les vacances d'été.

Une délibération sera rédigée.

VOTE A L'UNANIMITE

5 – TAXE DE RACCORDEMENT A L'EGOUT

La taxe de raccordement à l'égout est de 3363 € et sera augmentée selon le taux légal autorisé par la Préfecture.

Une délibération sera rédigée.

VOTE A L'UNANIMITE

6 – TARIFS DE CONCESSION AU CIMETIERE

Les tarifs de concession du cimetière seront augmentés selon le taux légal.

Une délibération sera rédigée.

VOTE A L'UNANIMITE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014

7 - EVALUATION EN MILIEU DE TRAVAIL D'ANNE COTTIN DELBES

Le Conseil Municipal est appelé à voter sur l'Evaluation en milieu de travail pour Anne COTTIN DELBES du 16 juin au 22 juillet 2014 en appui du secrétariat de la Mairie. Il s'agit d'une convention de stage signée entre pôle emploi et la Mairie, sans frais pour la Mairie.

Monsieur COTTIN ne participe pas au vote.

VOTE : 6 pour, 1 abstention

8 – TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE, STEPHANIE DAGOU

Le Conseil Municipal est appelé à voter sur le temps de travail de la secrétaire de Mairie, Stéphanie DAGOU. La durée de travail hebdomadaire passe de 28 heures à 39 heures.

Cette modification fait naître des droits à récupération dits RTT. Ils seront répartis de la façon suivante :

Vacances de Février :	5 jours
Vacances de Pâques :	5 jours
Vacances de Toussaint :	5 jours
Vacances de Noël :	5 jours

Un arrêté nominatif portant modification du temps de travail et répartition des RTT sera rédigé.

VOTE A L'UNANIMITE

9 – ABSENCES EXCEPTIONNELLES POUR LES EMPLOYES DE MAIRIE

Le Conseil Municipal fixe l'arrêté autorisant les absences du personnel.

Un arrêté sera rédigé conformément aux délibérations et/ou arrêtés pris jusqu'alors.

VOTE A L'UNANIMITE

10 – ELECTIONS DES DELEGUES DU RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Le Conseil Municipal décide de continuer la convention avec le Relais d'Assistant(es) Maternel(les) (RAM).

Jean-Luc ALASSET, Véronique TERRIER et Franck VISENTIN représenteront la commune au sein de ce RAM.

Une délibération sera rédigée.

VOTE A L'UNANIMITE

11 – NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE 2014

Madame Le Maire rappelle les nouveaux horaires scolaires à compter de la rentrée prochaine.

	Garderie	Ecole	Pause Méridienne	Ecole	Garderie
Lundi	7h30-8h50	8h50-12h00	12h00-13h35	13h35-16h00	16h00-18h30
Mardi	7h30-8h50	8h50-12h00	12h00-13h35	13h35-16h00	16h00-18h30
Mercredi	7h30-8h50	8h50-12h00	<i>Deux solutions proposées</i>		
Jeudi	7h30-8h50	8h50-12h00	12h00-13h35	13h35-16h00	16h00-18h30
Vendredi	7h30-8h50	8h50-12h00	12h00-13h35	13h35-16h00	16h00-18h30

Elle précise également que la municipalité prendra à sa charge les frais de garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 16h30, qu'à partir de 16h30 la garderie sera payante au même prix que l'année dernière.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014

Pour les mercredis après-midi deux solutions sont proposées :

1/ Les enfants inscrits à la cantine auront droit à une garderie gratuite de 12h00 à 12h30 et de 13h00 à 13h30, un repas payant de 12h30 à 13h00.

Les enfants devront être récupérés à 13h30.

2/ Les enfants non inscrits à la cantine auront droit à une garderie gratuite de 12h00 à 12h30, les parents auront la possibilité de récupérer leurs enfants dans ce créneau horaire mais impérativement avant 12h30.

Une réunion d'information sera organisée le vendredi 27 juin à 20h45 sur le rythme scolaire de la prochaine année scolaire.

Un arrêté sera rédigé.

VOTE A L'UNANIMITE

12 – TARIFS DE LA CANTINE

Le Conseil Municipal décide du tarif du repas à la cantine. Il reste inchangé (3.45€ le repas d'un enfant résidant sur Lagarde ou Montclar et 3.69€ pour les extérieurs).

Madame le Maire précise toutefois que des frais vont être engendrés d'ici la rentrée, notamment l'achat d'un nouveau frigo, l'adhésion au SIVURS de 650€/an/commune, la location du four, les achats de thermomètre, sonde, tabliers, gants, charlotte (pour l'hygiène et la sécurité) et la formation du personnel.

VOTE A L'UNANIMITE

13 – LE POOL ROUTIER

Le Conseil Municipal débat autour du pool routier et décide de constater de visu les routes les plus abîmées avec le responsable de CAP Lauragais.

Après recensement des chemins communaux par Cap Lauragais, ce sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

14 – ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal délibère autour de l'achat d'un ordinateur pour le secrétariat de la Mairie. Il a été demandé plusieurs devis conformément aux règles des marchés publics. Le montant du devis retenu est de 1025€HT.

La Mairie fera une demande de subvention auprès du Conseil Général. Le reste sera à la charge de la commune.

Une délibération sera rédigée.

VOTE A L'UNANIMITE

15 – QUESTIONS DIVERSES

→Charte des employés municipaux : Lecture et modifications du projet de la « Charte des employés municipaux ».

→ Règlement Cantine et Garderie périscolaire : Proposition d'un nouveau règlement pour la Cantine et la Garderie

→ Remplacement Secrétaire : Le Conseil Municipal réfléchit à l'utilité de mettre en place une permanence durant la fermeture du secrétariat (congrés annuels de la secrétaire du 2/08/2014 au 24/08/2014) qui serait assurée soit par un élu, soit par M. Bernard Prat (notre employé en contrat aidé).

Madame le Maire lève la séance à 1h.